

Délibération n°2024-05-26a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Approbation d'une dotation initiale de fonctionnement 2025 à l'Office de Tourisme Communautaire

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	62
Pouvoirs	10
Votants	72

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Gilles Barbe** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Calla Tony	à	Sandra Delibit	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Sauviat Jean-Marc	à	Michèle Valibus
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère	Ventadour Elisabeth	à	Yohann Fiancette
Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Soulefour Marie-Christine.

*Philippe Brugère qui détient un pouvoir ne prend part ni au débat, ni au vote.*

## Délibération n°2024-05-26a



Le président explique qu'afin que le fonctionnement de l'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel) et Commercial) se poursuive et dans l'attente d'approuver le budget primitif 2025 de l'Office de Tourisme Communautaire, il vous est proposé d'octroyer une dotation initiale à l'office de tourisme communautaire, égale à 151 848,00 € (équivalent à trois mois de participation de 2024). Cette somme permettra à l'EPIC de faire face à ses dépenses de personnel.

La dotation initiale de fonctionnement 2025 sera versée de la manière suivante :

- Janvier 2025 : 50 616,00 €
- Février 2025 : 50 616,00 €
- Mars 2025 : 50 616,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la dotation initiale de fonctionnement 2025 à l'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze d'un montant de 151 848,00 € et ses modalités de versement comme suit :
  - Janvier 2025 : 50 616,00 €
  - Février 2025 : 50 616,00 €
  - Mars 2025 : 50 616,00 €

A l'unanimité	
Votants	70
Pour	70
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la  
sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2024

Le Président,  
Pierre Chevalier

